



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**· 1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit: **Levogel**

**· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la production de prothèses dentaires

**· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: [msds@kulzer-dental.com](mailto:msds@kulzer-dental.com)

**· 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463**

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**· 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**· 2.2 Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

· Pictogrammes de danger néant

· Mention d'avertissement néant

· Mentions de danger néant

**· 2.3 Autres dangers -**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- Description : -

- Composants contribuant aux dangers: néant

- Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**· 4.1 Description des premiers secours**

- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 2)

F



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

**Nom du produit: Levogel**

(suite de la page 1)

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**· 5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· 5.3 Conseils aux pompiers**

**· Equipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· Autres indications -**

**\* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.

**· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)

**· 6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**· Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**· Stockage :**

**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**· Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

**· Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

**· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**\* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

**Nom du produit: Levogel**

(suite de la page 2)

**· 8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

56-81-5 glycerol
VME () 10 mg/m <sup>3</sup>

- Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel :

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- Protection respiratoire : non nécessaire.

- Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.  
recommandée

- Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- Protection des yeux : Non vraiment nécessaire

- Protection du corps : Vêtement de protection léger

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Indications générales.

- Aspect:

- Forme : liquide

- Couleur : blanc

- Odeur :

- inodore

- Seuil olfactif:

- Non déterminé.

- valeur du pH:

- Non déterminé.

- Modification d'état

- Point de fusion :

- non déterminé

- Point d'ébullition :

- non déterminé

- Point d'éclair :

- 160 °C

- Inflammabilité (solide, gazeux) :

- Non applicable.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

Nom du produit: Levogel

(suite de la page 3)

· Température d'inflammation :	400 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosivité :	
· inférieure :	0,9 Vol %
· supérieure :	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	0,1 hPa
· Densité à 20 °C:	1,200 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	non ou peu miscible
· Coefficient de partage ( <i>n</i> -octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	
· dynamique :	Non déterminé.
· cinématique :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
· VOC EU	g/l
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
  - Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

## · Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

## 56-81-5 glycerol

Oral	LD50	12600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 18700 mg/kg (rabbit)

(suite page 5)

F



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

**Nom du produit: Levogel**

(suite de la page 4)

- **Effet primaire d'irritation :**
  - **de la peau :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **des yeux :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Cancérogénicité**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
  - **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**
    - **PBT:** Non applicable.
    - **vPvB:** Non applicable.
  - **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
  - **Recommandation :**  
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
  - **Catalogue européen des déchets**
- 18 01 07 | produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06
- **Emballages non nettoyés :**
  - **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

F  
(suite page 6)



**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 03.06.2017

Numéro de version 3

Révision: 03.06.2017

**Nom du produit: Levogel**

(suite de la page 5)

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU<br>· ADR, ADN, IMDG, IATA   | néant           |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU<br>· ADR, ADN, IMDG, IATA                       | néant           |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport<br>· ADR, ADN, IMDG, IATA<br>· Classe                  | néant           |
| · 14.4 Groupe d'emballage<br>· ADR, IMDG, IATA  | néant           |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement:<br>· Polluant marin :  | Non             |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par<br>l'utilisateur                                     | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à<br>l'annexe II de la convention Marpol et au recueil<br>IBC | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport :  | -               |
| · "Règlement type" de l'ONU:  | néant           |

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**